Rapports économiques et sociaux

Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : la participation au marché du travail après les études



par Eden Crossman, Yuqian Lu et Feng Hou

Date de diffusion : le 18 janvier 2022



Statistics Canada



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

•	Service de renseignements statistiques	1-800-263-1136
•	Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
•	Télécopieur	1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

•	Service de renseignements	1-800-635-7943
•	Télécopieur	1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'<u>entente de licence ouverte</u> de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : la participation au marché du travail après les études

par Eden Crossman, Yugian Lu et Feng Hou

DOI: https://doi.org/10.25318/36280001202101200002-fra

Sommaire

La présente étude porte sur la mesure dans laquelle les étudiants étrangers participent au marché du travail dans le cadre du Programme de permis de travail postdiplôme (PPTPD) après avoir obtenu un permis d'études au niveau postsecondaire (mais avant l'immigration). Le nombre d'étudiants étrangers qui participent au PPTPD après leurs études a augmenté de façon marquée en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers au Canada et d'une plus grande proportion de diplômés étrangers qui obtiennent un permis de travail postdiplôme (PTPD). La participation au marché du travail des titulaires de PTPD (définie comme la part des titulaires de PTPD ayant des revenus T4 positifs) est demeurée relativement stable de 2008 à 2018 : environ les trois guarts ont fait état de revenus T4 chaque année. Étant donné l'augmentation du nombre de titulaires d'un PTPD, cela équivalait à une augmentation de plus de 13 fois la taille du nombre de titulaires d'un PTPD ayant des revenus T4, qui est passée de 10 300 en 2008 à 135 100 en 2018. Les gains annuels médians recus par les titulaires de PTPD ayant un revenu d'emploi ont également augmenté au cours de cette période pour passer de 14 500 \$ (en dollars de 2018) en 2008 à 26 800 \$ en 2018, ce qui suggère une augmentation du montant moyen de l'intrant travail. Près des trois quarts de tous les titulaires de PTPD sont devenus des résidents permanents dans les cinq années suivant l'obtention de leur PTPD. Grâce à la participation au PPTPD et à la transition subséquente vers la résidence permanente, les étudiants étrangers ont fourni une source croissante de main-d'œuvre pour le marché du travail canadien qui s'étend bien au-delà de leurs périodes d'études.

Auteurs

Eden Crossman travaille à la Direction de la recherche et de l'évaluation à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Yuqian Lu et Feng Hou travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Direction des études analytiques et de la modélisation, de Statistique Canada.

Remerciements

Cette étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Cédric de Chardon, Marc Frenette, Rebeka Lee, Katherine Wall et Linda Wang pour les conseils et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard d'une version antérieure du présent article.

Introduction

Le nombre d'étudiants étrangers a considérablement augmenté dans le monde, particulièrement ceux en provenance des pays en développement vers des pays occidentaux développés. Au cours des dernières années, le Canada a pris la tête par rapport aux autres grands pays occidentaux au chapitre de l'augmentation des étudiants étrangers. Par exemple, de 2008 à 2019, le nombre de permis délivrés aux étudiants étrangers en enseignement supérieur a augmenté de 2,8 fois pour passer de 45 900 à 173 000 au Canada, par rapport à une croissance de 7 % aux États-Unis, où le nombre de permis est passé de 340 700 à 364 000 permis, à 50 % au Royaume-Uni, où ce nombre est passé de 249 000 à 374 000, et à 52 % en Australie, où le nombre est passé de 114 400 à 173 400 (OCDE, 2020). La croissance plus rapide du flux entrant d'étudiants étrangers au Canada est probablement liée à l'évolution de l'environnement d'accueil dans d'autres grands pays d'accueil (en particulier aux États-Unis, où la nouvelle admission d'étudiants internationaux en enseignement supérieur a diminué de 23 % de 2016 à 2019¹) et aux mesures concrètes adoptées par le gouvernement canadien pour attirer des étudiants étrangers².

La possibilité pour les étudiants étrangers de travailler au Canada après l'obtention de leur diplôme et de devenir éventuellement résidents permanents, et en fin de compte citoyens canadiens, est considérée comme un facteur d'attraction pour les étudiants étrangers éventuels. Lorsque des étudiants étrangers décident de rester et de travailler au Canada après l'obtention du diplôme, l'une des principales façons de le faire est au moyen du Programme de permis de travail postdiplôme (PPTPD). Le PPTPD est un programme de travailleurs temporaires qui offre des possibilités de marché du travail aux étudiants étrangers diplômés d'établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés conférant des grades universitaires. D'une part, le PPTPD permet aux étudiants étrangers qui ont obtenu leur diplôme d'un établissement postsecondaire canadien reconnu d'acquérir une expérience de travail au Canada et de fournir l'expérience d'emploi nécessaire pour présenter une demande d'admission dans certains volets de résidence permanente. D'autre part, le PPTPD facilite la contribution des étudiants étrangers au marché du travail canadien, augmente le bassin de candidats qualifiés pour une éventuelle immigration et sert à faire du Canada une destination d'études plus attrayante (CIC, 2010).

Le PPTPD a débuté en 2003 à titre de programme pilote dans certaines provinces et a été étendu à l'ensemble du pays en 2005. En 2008, d'autres améliorations ont permis aux nouveaux diplômés d'obtenir un permis de travail ouvert pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans (selon la durée de leur programme d'études) sans restriction quant au lieu de travail, à l'employeur, à la profession ou à l'exigence d'une offre d'emploi. Avec un permis de travail postdiplôme (PTPD), comme c'est le cas pour tous les permis de travail ouverts, les diplômés peuvent travailler à temps plein, à temps partiel et être des travailleurs autonomes (CIC, 2010). En 2014, les modifications réglementaires du Programme des étudiants étrangers sont entrées en vigueur et comprenaient des modifications, qui se sont étendues à la période après l'obtention du titre scolaire (gouvernement du Canada, 2014). Avant 2014, les titulaires de permis d'études n'étaient pas autorisés à travailler après la fin de leurs études en attendant l'approbation de leur PTPD. Avec les changements, les diplômés étrangers admissibles sont autorisés à travailler à temps plein après la fin de leurs études jusqu'à ce qu'une décision soit prise en ce qui concerne leur demande de PTPD.

À l'heure actuelle, pour obtenir un PTPD, le candidat doit avoir obtenu son diplôme d'un établissement d'enseignement désigné admissible. Ils doivent également avoir suivi un programme d'enseignement

^{1.} Parmi les principaux facteurs cités pour cette baisse, on peut citer la hausse du coût de l'enseignement supérieur aux États-Unis, le nombre élevé de retards et de refus de visa d'étudiant, un environnement politique difficile pour les immigrants sous l'administration Trump et l'augmentation des possibilités d'études dans d'autres pays (Israël et Batalova, 2021).

^{2.} En outre, les changements dans la situation économique et l'environnement politique d'un pays d'origine pourraient également affecter l'afflux d'étudiants étrangers en provenance d'un pays donné.

universitaire ou professionnel dans un établissement admissible au Canada d'une durée d'au moins huit mois menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat. Ils devaient conserver le statut d'étudiant à temps plein au Canada pendant chaque session universitaire du programme ou des programmes d'études qu'ils ont suivis. Les étudiants ne sont pas admissibles à un PTPD s'ils ont suivi un cours d'anglais ou de français langue seconde ou un programme d'études, des cours d'intérêt général ou de perfectionnement personnel, ou un cours ou un programme d'études dans un collège privé d'enseignement professionnel. Les candidats ne peuvent recevoir qu'un seul PTPD au cours de leur vie.

Peu de recherches ont été faites pour examiner comment les étudiants étrangers ont bénéficié du PPTPD en obtenant un PTPD, en trouvant un emploi et en passant à la résidence permanente. Afin de combler cette lacune en matière de connaissances, le présent article évalue la mesure dans laquelle les étudiants étrangers participent au marché du travail par l'entremise du PPTPD après avoir obtenu un permis d'études au niveau postsecondaire. Cet article s'inscrit dans une série de publications dressant un portrait général des étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre au Canada. Il cherche à mieux comprendre les activités des étudiants étrangers sur le marché du travail après leur période d'études (mais avant l'immigration)³. Plus précisément, le présent article examine les tendances au chapitre du nombre et de la proportion d'étudiants étrangers participant au PPTDP et la part des titulaires de PTPD ayant un revenu d'emploi et leurs niveaux de rémunération. La transition des titulaires de PTPD vers la résidence permanente est également examinée.

L'analyse est fondée sur les étudiants étrangers qui ont obtenu un permis d'études au niveau postsecondaire entre 2004 et 2018 et sur ceux qui ont obtenu un PTPD par la suite entre 2008 et 2018⁴. Pour ce qui est des aspects de l'analyse qui portent sur les permis d'études, l'information provient du premier permis d'études délivré (et avant le PTPD) et comprend les titulaires de permis d'études âgés de 15 à 59 ans au cours de l'année de signature⁵. Un PTPD est attribué à une personne, tout en gardant actif le premier permis émis. Cette étude s'appuie sur les données de la Base de données longitudinales sur l'immigration, qui ont été intégrées aux fichiers de données fiscales T4 du Fichier de microdonnées longitudinales des comptes nationaux.

Le nombre de nouveaux titulaires de permis de travail postdiplôme a augmenté, les gains les plus importants étant enregistrés chez les personnes originaires de l'Inde et chez celles qui ont l'intention de travailler en Ontario

Le nombre d'étudiants étrangers qui participent au PPTPD après leurs études a augmenté de façon marquée, de même que le nombre croissant d'étudiants étrangers au Canada. Le nombre de titulaires d'un premier permis d'études a augmenté de façon assez constante depuis le milieu des années 2000 (alors que ce nombre était d'environ 75 000), s'accélérant surtout après 2015 pour atteindre le chiffre de 250 000 en 2019 (Crossman, Choi et Hou, 2021). En même temps, une plus grande proportion d'étudiants étrangers obtient un PTPD après l'obtention de leur diplôme. Le graphique 1 indique le taux

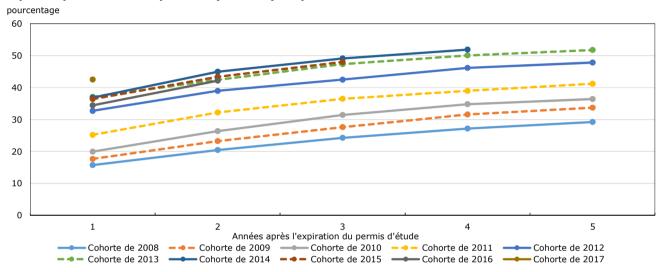
^{3.} Les termes « étudiants étrangers » et « titulaires d'un permis d'études » sont utilisés dans le présent article de manière interchangeable, et les chiffres présentés font expressément référence à ces derniers.

^{4.} L'année de départ 2008 pour l'examen des titulaires de PTPD a été choisie pour refléter le point de départ où le programme en est devenu à ressembler plus étroitement à celui qui est actuellement en place; l'année de départ 2004 pour les titulaires de permis d'études a été choisie pour permettre à plusieurs cohortes d'étudiants internationaux (jusqu'à un diplôme de quatre ans) d'être admissibles à un PTPD.

^{5.} Les titulaires de permis d'études qui sont devenus des immigrants reçus la même année que l'obtention de leur permis d'études sont exclus de l'analyse. Les titulaires de PTPD qui sont devenus des immigrants reçus avant l'année d'obtention de leur permis d'études sont exclus de l'analyse.

cumulatif d'étudiants étrangers qui ont obtenu un PTPD des années après l'expiration de leur premier permis d'études. Dans les cohortes plus récentes d'étudiants étrangers (définies par la première année d'expiration de leur permis d'études), il y avait une tendance à avoir une plus grande proportion d'étudiants qui obtenaient un PTPD. Un an après l'expiration de leur permis d'études, 16 % des étudiants étrangers titulaires d'un permis d'études expiré en 2008 avaient obtenu un PTPD; cela se compare à 43 % de ceux qui ont un permis d'études qui a expiré en 2017. Cinq ans après l'expiration de leur premier permis d'études, 29 % de la cohorte d'étudiants étrangers de 2008 avaient obtenu un PTPD, par rapport à 48 % de la cohorte de 2012.

Graphique 1 Taux cumulatif d'étudiants étrangers qui obtiennent un permis de travail après l'obtention du diplôme par année d'expiration (cohorte) du permis d'études



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2019.

De 2008 à 2018, le nombre annuel de nouveaux titulaires de PTPD a augmenté de plus de six fois pour passer de 10 300 à 64 700 (tableau 1). Même si cette augmentation s'est produite chez les hommes et les femmes, la part des titulaires de PTPD de sexe masculin a toujours été plus élevée que celle des titulaires de PTPD de sexe féminin tout au long de la période. Selon l'âge, la part des PTPD obtenus par les personnes de 24 ans et moins avait affiché une tendance à la hausse au fil du temps et avait représenté près de la moitié (49 %) de tous les PTPD signés en 2018. En revanche, la part des jeunes de 25 à 34 ans a connu une tendance à la baisse pour passer de 56 % en 2008 à 46 % en 2018, bien que leur nombre n'ait cessé d'augmenter pour passer de 5 800 à 29 400.

La grande majorité des titulaires de PTPD provenaient de deux pays d'origine, l'Inde et la Chine. Ensemble, ces deux pays d'origine représentaient 66 % de tous les PTPD délivrés en 2018, en hausse par rapport à 51 % en 2008. La part des PTPD obtenus par des étudiants étrangers de l'Inde a augmenté plus de quatre fois pour passer de 10 % en 2008 à 46 % en 2018. La tendance a été inversée pour la part obtenue par les étudiants étrangers de Chine, qui a reculé pour passer de 41 % à 20 %. Au cours de cette période, les étudiants étrangers provenant de l'Inde qui avaient l'intention d'étudier au niveau postsecondaire ont augmenté beaucoup plus rapidement que ceux de la Chine (Crossman, Choi et Hou, 2021).

La grande majorité des titulaires de PTPD avaient l'intention de travailler en Ontario, suivie de ceux qui avaient l'intention de travailler en Colombie-Britannique et au Québec. Dans le cas des PTPD obtenus en 2018, 56 % visaient les personnes qui avaient l'intention de travailler en Ontario (par rapport à 44 %

en 2008); ces parts étaient de 16 % pour la Colombie-Britannique et de 11 % pour le Québec (en baisse par rapport à 19 % et 13 %, respectivement, en 2008).

Tableau 1 Titulaires de permis de travail postdiplôme par année de signature, 2008 à 2018

		Année de signature du permis de travail postdiplôme									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
					po	ourcentage					
Sexe			50								
Homme	54	55	56	57	59	57	58	57	55	55	56
Femme	46	45	44	43	41	43	42	43	45	45	44
Groupe d'âge à l'année de											
signature du PTPD											
Moins de 25 ans	41	42	45	46	47	45	44	43	42	46	49
25 à 34	56	55	52	51	50	52	53	54	54	49	46
35 ans et plus	3	3	3	3	3	3	3	4	4	5	5
Principal pays d'origine											
(classement de 2018 du PTPD)											
Inde	10	10	16	25	32	32	32	28	23	32	46
Chine	41	36	33	29	27	30	30	33	33	27	20
France	3	5	5	4	4	4	4	4	5	4	3
Corée du Sud	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3
Brésil	0	1	1	1	0	0	0	1	1	2	2
Nigéria	1	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2
Iran	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1	1
Vietnam	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Etats-Unis	5	5	4	4	3	3	2	2	2	2	1
Pakistan	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1
Autres pays	31	33	32	28	24	22	21	22	24	23	19
Destination prévue											
Terre-Neuve-et-Labrador	1	1	1	1	1	1					0
lle-du-Prince-Edouard	0	0	0	0	0	0					0
Nouvelle-Ecosse	3	3	3	3	3	3		0	0	0	2
Nouveau-Brunswick	2	2	2	1	1	1	0	0	0	0	1
Québec	13	17	17	16	14	14	2	4	1	1	11
Ontario	44	42	45	46	48	48	0	3	2	3	56
Manitoba	5	4	4	3	4	3	0	0	0	0	4
Saskatchew an	2	2	3	6	6	3		0	0	0	2
Alberta	10	9	8	8	9	10	0	0	0	0	6
Colombie-Britannique	19	19	17	16	15	16	2	2	2	2	16
Territoires						0					0
Non déclaré						0	95	90	94	94	1
						nombre					
Total	10,300	11,800	13,500	18,100	23,000	29,500	32,100	27,200	33,300	44,800	64,700

^{...} sans objet

Note: Le PTPD est synonyme de permis de travail postdiplôme.

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2019 et T4, Fichier de microdonnées longitudinales des comptes nationaux.

La part des titulaires de permis de travail postdiplôme déclarant des gains est demeurée relativement stable, mais elle diffère selon le pays d'origine

Le nombre de titulaires de PTPD ayant des revenus T4 positifs a augmenté plus de 13 fois pour passer de 10 300 en 2008 à 135 100 en 2018 (tableau 2). Cela équivalait à environ les trois guarts des titulaires de PTPD qui ont des revenus T4 chaque année au cours de la période⁶. La part des titulaires de PTPD qui déclarent des revenus constitue une mesure de leur participation au marché du travail. En ce sens, leur taux de participation au marché du travail est demeuré relativement stable au cours de la période.

Même si les proportions de titulaires de PTPD de sexe masculin et de sexe féminin qui ont déclaré des revenus d'emploi étaient à peu près similaires au cours des années d'imposition 2017 et 2018, la part des hommes était généralement plus élevée tout au long de la période (à l'exception de 2008 et de 2009). Il y avait peu de différence selon l'âge dans la part des titulaires de PTPD qui déclaraient des revenus.

Le Nigeria était le pays d'origine ayant la plus forte proportion de titulaires de PTPD ayant déclaré des revenus en 2018 (95 %), suivi du Brésil (91 %), du Vietnam (88 %), de l'Iran et du Pakistan (86 % chacun). Le principal pays d'origine associé à une proportion plus faire de déclaration de revenus pour cette même année était la Chine (62 %), suivie des États-Unis (67 %), de l'Inde (75 %) et de la France (76 %).

En 2018, la part la plus élevée des titulaires de PTPD qui ont déclaré des revenus était celle des personnes qui avaient l'intention de travailler dans les territoires (95 %), suivie de Terre-Neuve-et-Labrador (87 %) et du Nouveau-Brunswick (86 %). En 2018, les destinations prévues affichant la part la plus faible de titulaires de PTPD ayant déclaré des revenus étaient l'Ontario (72 %), la Colombie-Britannique (75 %) et la Nouvelle-Écosse (76 %). Par conséquent, certaines des parts les plus faibles de titulaires de PTPD ayant déclaré des revenus se sont produites pour des destinations ayant les parts les plus importantes de titulaires de PTPD, à savoir l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec.

^{6.} Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles un titulaire de PTPD ne peut pas déclarer de revenus T4, notamment avoir quitté le Canada, avoir passé du temps à la recherche d'emploi, avoir poursuivi des études supplémentaires au Canada, avoir travaillé à un stage non rémunéré ou avoir fait du bénévolat, avoir passé du temps à créer une entreprise ou avoir des responsabilités familiales.

Tableau 2 Pourcentage de titulaires de permis de travail postdiplôme valides ayant des revenus T4, années d'imposition 2008 à 2018

	Année d'imposition										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
0					po	ourcentage					
Sexe	77	70	70	00	70	75	70	70	75	75	75
Homme	77	73	70	69	73	75	76 71	76	75 71	75 70	75
Femme	79	73	68	66	68	69	/1	71	/1	73	73
Groupe d'âge dans l'année											
d'imposition											
Moins de 25 ans	78	72	69	69	73	73	75	75	75	76	73
25 à 34	79	74	69	67	70	72	73	73	73	73	75
35 ans et plus	75	71	68	68	69	71	72	72	74	77	81
Principal pays d'origine											
(classement de 2018 du PTPD)											
Inde	86	84	83	84	87	87	87	87	86	84	75
Chine	73	67	61	57	58	60	61	61	61	60	62
France	82	72	72	71	70	67	69	71	72	74	76
Corée du Sud	72	65	58	58	62	65	69	71	72	76	80
Brésil	74	73	69	73	65	68	76	78	84	89	91
Nigéria	94	88	81	81	80	83	86	90	92	94	95
Iran	80	80	79	80	80	82	78	78	80	83	86
Vietnam	87	80	68	67	68	73	79	81	84	83	88
Etats-Unis	82	74	68	63	63	63	61	62	62	66	67
Pakistan	86	78	78	77	83	83	83	84	83	85	86
Autres pays	81	76	73	70	71	71	74	75	75	78	82
Destination prévue du PTPD											
Terre-Neuve-et-Labrador	81	83	75	72	75	76	73	65	55	77	87
lle-du-Prince-Edouard	88	88	81	70	78	67	63	64	48		82
Nouvelle-Ecosse	79	73	69	67	63	64	62	57	49	73	76
Nouveau-Brunswick	84	76	72	69	70	75	75	78	70	85	86
Québec	74	70	68	67	69	67	67	62	59	67	78
Ontario	75	71	67	67	70	72	74	70	64	73	72
Manitoba	82	74	74	72	78	79	78	69	61	89	81
Saskatchew an	87	81	79	85	87	85	79	63	56	80	82
Alberta	90	86	80	78	82	84	82	75	71	82	80
Colombie-Britannique	80	73	67	61	63	66	66	62	58	68	75
Territoires				91		91	87	71			95
Non déclaré						75	76	78	76	75	74
Total	78	73	69	68	71	72	74	74	74	74	74
						nombre					
Nombre total de détenteurs de PIPG	10,300	20,300	28,900	40,300	50,500	64,900	77,800	83,500	92,900	104,700	135,100

^{...} sans objet

Note : Le PTPD est synonyme de permis de travail postdiplôme.

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2019 et 14, Fichier de microdonnées longitudinales des comptes nationaux.

Les revenus médians des titulaires de permis de travail postdiplôme ont augmenté au cours de la dernière décennie

Bien que le tableau 2 quantifie le pourcentage de titulaires de PTPD qui ont un revenu d'emploi au cours d'une année d'imposition donnée, le tableau 3 indique le revenu annuel médian des personnes qui ont un revenu d'emploi. Les changements dans les niveaux de revenu au fil du temps peuvent donner une indication des changements dans l'intensité de l'engagement sur le marché du travail des titulaires de PTPD qui ont un emploi rémunéré. Au cours de la dernière décennie, le revenu médian reçu par les titulaires de PTPD ayant un revenu d'emploi a augmenté et est passé de 14 500 \$ (en dollars de 2018) en 2008 à 26 800 \$ en 2018, ce qui témoigne d'un engagement accru sur le marché du travail (p. ex. les heures travaillées au cours de l'année d'imposition).

Les revenus des titulaires de PTPD de sexe masculin étaient constamment plus élevés que ceux de leurs homologues féminins. Alors que les revenus des titulaires de PTPD étaient généralement les plus élevés du côté plus âgé du spectre de l'âge, la croissance des revenus était plus forte pour les groupes d'âge plus jeunes de 2008 à 2018.

En 2018, les titulaires de PTPD de l'Iran ont enregistré les revenus médians les plus élevés, suivis par ceux du Nigeria et du Pakistan. En revanche, les revenus étaient les plus faibles pour ceux de la Chine, suivis par ceux des États-Unis et du Vietnam. Au cours de la période, les revenus ont augmenté le plus parmi les titulaires des États-Unis, de la France et de la Corée du Sud.

En 2018, les revenus médians les plus élevés ont été déclarés par les titulaires de PTPD qui travaillent dans les territoires, suivis par ceux qui travaillent en Alberta et en Saskatchewan. Les revenus les plus faibles ont été déclarés par les titulaires travaillant au Québec, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. De 2008 à 2018, la croissance des revenus a été la plus élevée chez les titulaires de PTPD travaillant à Terre-Neuve-et-Labrador, suivi du Québec et du Nouveau-Brunswick. La croissance était la plus faible chez ceux qui travaillent en Alberta, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Manitoba.

En 2018, le revenu médian était le plus élevé chez les titulaires de PTPD travaillant dans l'exploitation minière, l'extraction de pétrole et de gaz, les services publics et l'administration publique. En revanche, les revenus les plus faibles ont été déclarés chez personnes travaillant dans les services d'enseignement; les services de soutien administratifs, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement; les services d'hébergement et de restauration; et le commerce de détail. Ces différences d'un secteur à l'autre correspondent à la tendance générale pour tous les travailleurs canadiens. La croissance des revenus entre 2008 et 2018 a été la plus élevée pour les titulaires de PTPD travaillant dans les services d'hébergement et de restauration, le commerce de détail, les services immobiliers et des services de location et de location à bail, et les services éducatifs.

Tableau 3 Rémunération médiane des titulaires de permis de travail postdiplôme valides ayant des revenus T4 positifs, années d'imposition 2008 à 2018

	Année d'imposition								
_	2008	2010	2012	2014	2016	2018			
		(dollars constant	ts de 2018					
Sexe									
Homme	15,900	20,000	23,000	25,200	29,300	28,100			
Femme	13,500	17,100	19,400	20,300	23,700	25,300			
Age à l'année d'imposition									
Moins de 25 ans	12,800	14,100	16,600	18,600	21,800	23,500			
25 à 34	16,000	21,600	24,300	25,600	29,000	28,800			
35 ans et plus	17,300	20,800	24,000	25,200	27,300	29,000			
Principaux pays sources (classement 2018 du PTPD)									
Inde	16,100	18,000	22,100	26,300	31,600	27,500			
Chine	13,800	17,400	18,200	18,900	21,900	23,100			
France	13,800	18,400	23,600	22,400	22,600	27,100			
Corée du Sud	13,500	18,700	21,400	20,600	24,500	25,700			
Brésil	17,600	21,600	26,600	25,000	25,300	28,800			
Nigéria	19,600	22,300	25,200	24,700	27,900	31,900			
Iran	22,000	18,800	24,000	22,700	26,900	32,100			
Vietnam	17,400	23,700	25,000	21,000	23,900	25,300			
États-Unis	11,500	17,400	18,500	19,800	21,800	24,200			
Pakistan	17,300	28,100	28,900	27,800	32,400	31,300			
Autre	15,400	19,500	22,600	22,600	24,700	27,500			
Province d'emploi au cours de l'année d'imposition ¹									
Terre-Neuve-et-Labrador	10,100	15,700	19,000	21,900	27,300	26,300			
Île-du-Prince-Édouard	15,300	25,600	17,200	19,900	21,400	24,000			
Nouvelle-Écosse	12,400	17,100	17,400	19,800	26,600	23,400			
Nouveau-Brunswick	13,400	20,200	23,000	24,800	28,800	27,800			
Québec	10,600	13,500	17,400	16,500	19,400	23,200			
Ontario	13,300	19,200	20,000	21,400	26,000	26,000			
Manitoba	15,700	19,300	15,400	23,500	24,100	25,200			
Saskatchew an	16,900	14,300	26,100	32,300	32,300	30,400			
Alberta	24,000	27,300	30,600	30,100	33,900	32,000			
Colombie-Britannique	14,700	18,200	20,600	21,700	27,800	28,400			
Secteur d'emploi au cours de l'année d'imposition ²									
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	15,800	17,600	19,400	23,200	29,600	29,900			
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de	45,900	52,400	52,800	49,300	41,400	47,600			
Services publics	33,600	45,000	44,800	47,100	48,900	42,300			
Construction	22,900	24,500	27,000	28,900	32,000	32,000			
Fabrication	22,000	29,900	30,600	31,200	36,200	33,600			
Commerce de gros	15,900	22,000	25,800	27,300	31,000	30,500			
Commerce de détail	9,100	13,700	16,900	19,200	21,700	22,800			
Transport et entreposage	17,300	21,800	26,300	31,000	32,700	31,700			
Industrie de l'information et industrie culturelle	19,700	25,500	27,100	30,300	37,300	32,800			
Finance et assurances	20,900	29,500	32,100	33,300	36,000	35,500			
Services immobiliers et services de location et de location à bail	12,400	20,500	22,000	23,300	27,400	29,000			
Services professionnels, scientifiques et techniques	22,200	28,100	32,600	32,400	34,900	33,900			
Gestion de sociétés et d'entreprises	20,100	25,800	29,800	29,900	32,600	31,000			
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	11,900	14,800	15,300	17,200	20,500	22,100			
Services d'enseignement	8,600	10,900	11,100	12,300	15,300	19,500			
Soins de santé et assistance sociale	17,500	25,400	26,100	27,500	31,000	30,300			
Arts, spectacles et loisirs	11,200	13,000	18,000	19,200	20,500	23,000			
Services d'hébergement et de restauration	8,800	11,000	15,900	17,000	20,100	22,200			
Autres services (sauf les administrations publiques)	14,300	17,300	19,000	20,900	24,300	25,900			
Administrations publiques	25,300	35,000	39,000	41,000	46,200	40,000			
Dans l'ensemble	14,500	18,700	21,500	23,100	26,800	26,800			

^{1.} Selon la province où les revenus déclarés sont les plus élevés.

Note: Le PTPD est synonyme de permis de travail postdiplôme.

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2019 et T4, Fichier de microdonnées longitudinales des comptes nationaux.

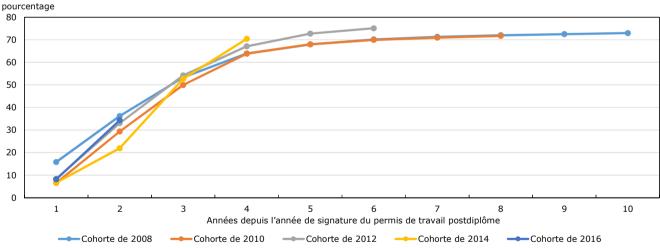
^{2.} Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

Le nombre de titulaires de permis de travail postdiplôme qui transitent vers la résidence permanente augmente, particulièrement chez les titulaires de permis ayant un diplôme de niveau collégial ou une maîtrise

Une étude antérieure montre que parmi les étudiants étrangers arrivés dans les années 2000, environ 3 sur 10 ont obtenu le statut de résident permanent au cours des 10 années qui ont suivi leur arrivée (Choi, Crossman et Hou 2021). On s'attend à ce que les titulaires de PTPD aient des taux de transition élevés, parce que l'expérience de travail au Canada améliorerait leurs chances d'être sélectionnés comme immigrants économiques et parce qu'ils pourraient être plus motivés à chercher un statut de résident permanent que ceux qui n'ont pas présenté de demande de PTPD.

La part cumulative globale des transitions de titulaires de PTPD vers la résidence permanente par années depuis l'année de signature du PTPD (jusqu'à l'année d'immigration) pour les PTPD signés de 2008 à 2016 est présentée au graphique 2. Dans l'ensemble, le taux de transition vers le statut de résident permanent chez les titulaires de PTPD est demeuré constamment élevé parmi les cohortes de PTPD inscrites de 2008 à 2016. Pour les cohortes de 2008 à 2012, près des trois quarts des titulaires de PTPD WP sont devenus résidents permanents au cours des cinq ans qui ont suivi l'obtention de leur PTPD, avec une faible augmentation de cette part dans les années subséquentes. Pour la cohorte de 2008, 10 ans après l'obtention du PTPD, 73 % étaient devenus résidents permanents⁷.

Graphique 2
Taux cumulatif de transition vers la résidence permanente chez les titulaires de permis de travail après l'obtention du diplôme, par années depuis l'année de signature (jusqu'à l'année d'immigration), permis de travail postdiplôme signé de 2008



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2019.

Les différences au chapitre de la transition au statut de résident permanent entre les titulaires de PTPD étaient évidentes selon le niveau d'étude. Dans le tableau 4, on présente la part cumulative des transitions de titulaires de PTPD vers la résidence permanente selon le niveau d'études choisi et selon les années depuis l'année de signature du PTPD (jusqu'à l'année d'immigration) pour les PTPD signés

^{7.} Les taux de transition de 10 ans chez les titulaires de PTPD ne devraient pas être comparés directement aux taux de 10 ans des nouveaux étudiants étrangers mentionnés au paragraphe précédent. Dans le premier cas, les 10 ans sont comptés à partir de l'année de signature du PTPD, tandis que dans le second, les 10 ans sont comptés à partir de l'année de réception du premier permis d'étude.

de 2008 à 2016. En règle générale, lorsque l'on compare les niveaux d'études, le taux de transition vers la résidence permanente semble le plus élevé parmi ceux qui détenaient un permis d'études au niveau de la maîtrise, suivi de ceux du niveau collégial. Pour ces deux groupes, il y a aussi une tendance à l'augmentation des taux de transition entre les cohortes, les cohortes plus récentes ayant des taux de transition plus élevés à des moments semblables dans le temps, par rapport aux cohortes antérieures. Bien que les titulaires d'un permis d'études au niveau du baccalauréat aient les taux de transition les plus élevés vers la résidence permanente, ces parts étaient plus stables d'une cohorte à l'autre. Les titulaires de PTPD qui détenaient un permis d'études au niveau du doctorat présentaient les taux de transition les plus faibles par rapport aux autres niveaux d'études. Toutefois, certaines des cohortes les plus récentes présentaient des taux de transition plus élevés à des moments similaires par rapport aux cohortes antérieures.

Tableau 4

Taux cumulatif de transition vers la résidence permanente chez les titulaires de permis de travail postdiplôme par niveau d'études choisi au dernier permis d'études, par années depuis l'année de signature, permis de travail postdiplôme signés de 2008 à 2016

Année de signature du PTPD	Années depuis l'année de signature du PTPD										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
					pourcenta	age					
Programmes d'études postsecor	ndaires non unive	rsitaires									
2008	12	31	49	62	67	70	72	72	73	74	
2009	7	24	47	57	64	66	68	68	69		
2010	4	30	50	66	70	72	74	74			
2011	4	34	62	72	77	79	80				
2012	5	32	57	72	78	81					
2013	5	21	44	67	76						
2014	3	16	52	74							
2015	4	29	61								
2016	7	33									
Université—baccalauréat											
2008	15	36	53	63	67	69	70	71	71	72	
2009	9	26	47	58	64	66	67	68	68		
2010	6	26	46	60	65	67	68	69			
2011	7	26	48	59	64	66	67				
2012	8	27	44	58	64	66					
2013	5	20	38	55	62						
2014	6	17	45	60							
2015	5	25	49								
2016	6	29									
Université—maîtrise											
2008	25	46	62	71	73	75	76	76	76	77	
2009	17	34	55	64	69	70	71	72	72		
2010	11	37	60	71	74	75	75	76			
2011	15	43	66	74	77	78	79				
2012	17	46	67	75	78	79					
2013	13	43	65	75	79						
2014	15	40	69	80							
2015	11	48	74								
2016	16	51									
Université—doctorat											
2008	21	32	42	49	52	55	56	57	58	58	
2009	29	42	50	56	60	60	61	63	63		
2010	16	34	51	59	63	64	66	67			
2011	20	37	47	56	59	60	61				
2012	22	44	57	67	68	70					
2013	20	44	57	67	70						
2014	21	41	55	64							
2015	15	38	63								
2016	12	42									

^{...} sans objet

Note : Le PTPD est synonyme de permis de travail postdiplôme.

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2019 et T4, Fichier de microdonnées longitudinales des comptes nationaux.

Conclusion

La présente étude examine dans quelle mesure les étudiants étrangers participent au marché du travail dans le cadre du Programme de permis de travail postdiplôme (PPTPD) après avoir obtenu un permis d'études au niveau d'études postsecondaires (avant l'immigration). Le nombre d'étudiants étrangers qui participent au PPTPD après leurs études a augmenté de façon marquée, en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers au Canada et d'une plus grande proportion de diplômés étrangers qui obtiennent un permis de travail postdiplôme (PTPD).

La participation au marché du travail des titulaires de PTPD (définie comme la part des titulaires de PTPD ayant des revenus T4 positifs) est demeurée relativement stable de 2008 à 2018, alors qu'environ les trois quarts ont fait état de revenus T4 par année. Avec l'augmentation du nombre de titulaires de PTPD, le nombre de titulaires de PTPD ayant des revenus T4 a augmenté plus de 13 fois pour passer de 10 300 en 2008 à 135 100 en 2018. Les gains annuels médians reçus par les titulaires de PTPD ayant un revenu d'emploi ont également augmenté au cours de cette période pour passer de 14 500 \$ (en dollars de 2018) en 2008 à 26 800 \$ en 2018.

Près des trois quarts de tous les titulaires de PTPD sont devenus des résidents permanents dans les cinq ans suivant l'obtention de leur PTPD. Lorsque l'on compare les niveaux d'études, le taux de transition à la résidence permanente semble le plus élevé parmi ceux qui détenaient un permis d'études au niveau collégial et au niveau de la maîtrise. Ces deux groupes d'éducation ont montré une tendance à l'augmentation des taux de transition entre les cohortes, les cohortes plus récentes ayant des taux de transition plus élevés à des moments semblables dans le temps par rapport aux cohortes antérieures.

En résumé, le nombre croissant d'étudiants étrangers a fait en sorte qu'un nombre croissant de titulaires de PTPD se sont engagés sur le marché du travail canadien au cours de la dernière décennie. Grâce à la participation au PPTPD et à la transition subséquente vers la résidence permanente pour plusieurs, les étudiants étrangers ont fourni une source croissante de main-d'œuvre pour le marché du travail canadien qui s'est étendue bien au-delà de leurs périodes d'études.

Références

Choi, Y., E. Crossman, et F. Hou. 2021. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : transition vers la résidence permanente », *Rapports économiques et sociaux, vol. 1, nº 6 : 1-10,* produit nº 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

CIC (Citoyenneté et Immigration Canada). 2010. « Évaluation du Programme des étudiants étrangers », Division de l'évaluation, Ottawa, CIC.

Crossman, E., Y. Choi, et F. Hou. 2021. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers et l'évolution de leurs caractéristiques sociodémographiques », Rapports économiques et sociaux, vol. 1, nº 7 :1-11, produit nº 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Gouvernement du Canada. 2014. « Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés : Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés », *Gazette du Canada, partie II, vol. 148, nº 4.* Disponible au lien suivant : https://gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2014/2014-02-12/html/sordors14-fra.html.

Israel, E., et J. Batalova. 2021. *International Students in the United States*, Migration Policy Institute. Disponible au lien suivant: https://www.migrationpolicy.org/article/international-students-united-states-2020.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). 2020. *Perspectives des migrations internationales 2020,* Paris : Les Éditions de l'OCDE. Disponible au lien suivant : https://www.oecd.org/fr/migrations/perspectives-des-migrations-internationales-19991258.htm.